vinetur

Le ministre italien de l’Industrie appelle l’UE à défendre les appellations protégées face aux contestations américaines

Adolfo Urso estime que des initiatives américaines pourraient fragiliser les protections du Brunello di Montalcino et d’autres appellations européennes

dimanche 22 novembre 2026



Le ministre italien de l’Industrie a appelé samedi 21 novembre l’Union européenne à défendre fermement les indications géographiques, avertissant que des initiatives aux États-Unis pourraient fragiliser les protections juridiques de certains des noms régionaux les plus connus d’Europe dans l’alimentation et le vin.

Adolfo Urso, ministre italien des Entreprises et du Made in Italy, a lancé cet appel dans un message vidéo adressé à la 35e édition de Benvenuto Brunello, qui se tient à Montalcino, près de Sienne, selon ANSA.

Urso a déclaré que l’Europe devait défendre les indications géographiques déjà reconnues par l’UE dans les accords commerciaux conclus avec le Mercosur, le Mexique, le Japon et le Vietnam. Ces protections concernent des produits dont le nom est juridiquement lié à un lieu précis et à une méthode de production, un système particulièrement important pour les vins comme le Brunello di Montalcino et les autres produits bénéficiant d’une appellation.

« L’Europe doit adopter une position ferme pour protéger les indications géographiques », a déclaré Urso, selon ANSA.

Il a affirmé que ces produits faisaient face à de nouvelles menaces et estimé que certaines initiatives de l’administration américaine risquaient de transformer les noms protégés les plus précieux d’Europe en termes génériques. Selon Urso, cela pourrait nuire aux producteurs comme aux consommateurs, alors que les produits d’imitation et les produits « Italian sounding » continuent de se développer. Il n’a pas précisé dans son message à quelles initiatives américaines il faisait référence.

L’enjeu dépasse un simple différend juridique sur les règles de dénomination. Si les noms européens protégés sont considérés plus largement comme des termes génériques sur les grands marchés d’exportation, la valeur commerciale et l’exclusivité des appellations viticoles et d’autres dénominations de boissons fondées sur l’origine pourraient s’en trouver réduites. Pour les producteurs de boissons, en particulier dans le secteur viticole, cela représenterait un risque potentiel pour leur pouvoir de fixation des prix, leur identité sur le marché et la confiance des consommateurs.

Urso a associé la défense des produits liés à leur origine à la stratégie industrielle plus générale du gouvernement italien. Dans son message, il a déclaré que ces productions correspondaient aux objectifs du livre blanc du gouvernement intitulé Made in Italy 2030, qui vise à renforcer les secteurs associés à la qualité et à l'identité italiennes.

Il a également évoqué les résultats du Brunello sur les marchés internationaux. Selon Urso, l'appellation a résisté à l'étranger malgré le recul des exportations françaises de vins et spiritueux. Il y a vu la preuve que la réputation et la qualité peuvent continuer à soutenir la demande dans un marché moins porteur.

« Une appellation qui progresse alors que le marché recule prouve que la qualité et la réputation sont payantes », a déclaré Urso, selon ANSA.

Ses propos ont placé le secteur viticole au cœur d'un débat plus large en Europe sur la vigueur avec laquelle l'Union devrait défendre les noms protégés dans sa politique commerciale et dans les différends avec ses partenaires commerciaux. Les indications géographiques constituent depuis longtemps une priorité majeure de l'UE, notamment dans les négociations portant sur des produits alimentaires et des boissons à forte valeur à l'exportation.

Pour l'Italie, la question est particulièrement sensible, car nombre de ses exportations phares reposent sur des identités régionales protégées. Dans le secteur viticole, les noms liés à un lieu ne sont pas seulement un outil de marketing : ils relèvent aussi d'une catégorie juridique qui permet de distinguer les produits authentiques des copies. Les producteurs soutiennent depuis des années qu'un contrôle moins strict à l'étranger peut favoriser l'apparition d'étiquettes et de produits similaires, qui tirent parti de la réputation des régions italiennes sans respecter les mêmes normes.

Urso a déclaré que le gouvernement italien et son ministère, connu sous le nom de Mimit, poursuivaient leurs efforts contre la contrefaçon et en faveur des investissements et du développement international des entreprises. Il a cité plusieurs dispositifs, dont la loi-cadre italienne sur le Made in Italy, le plan Transition 5.0 et le programme New Sabatini, qui soutient les investissements des entreprises.

Ses déclarations interviennent alors que les producteurs européens suivent de près les politiques commerciales et de propriété intellectuelle, en particulier sur les marchés où l’usage générique de noms européens traditionnels est contesté depuis longtemps. Les responsables italiens et les organisations de producteurs ont maintes fois affirmé que la diffusion de produits d’imitation dévalorise le travail des producteurs authentiques et peut induire les acheteurs en erreur sur l’origine et la qualité.

L’intervention à Montalcino avait également une portée symbolique. Le Brunello di Montalcino est l’une des appellations viticoles les plus connues d’Italie et l’un des exemples les plus visibles de la manière dont les noms d’origine protégés peuvent soutenir les exportations, le tourisme et les investissements locaux. En choisissant ce lieu, Urso a souligné le lien entre politique commerciale, protection des marques et rôle économique des régions viticoles haut de gamme.

ANSA a rapporté que le message du ministre présentait la défense des indications géographiques comme un volet plus général de la lutte contre la contrefaçon et l’imitation, afin de protéger la production italienne dans un contexte de forte concurrence sur les marchés mondiaux des produits alimentaires et des boissons.